

ORDONNANCE COLLECTIVE CRQ

Code : **DERM-01-CRQ**

Date d'émission : juin 2013

Révisée le :

Référence à un protocole
de soins infirmiers

OUI NON

Objet : Cryothérapie pour les verrues vulgaires et/ou plantaires

Professionnels habilités

- **Infirmière au CRQ:**

Infirmière possédant les connaissances nécessaires en application des activités réservées concernant l'utilisation de la cryothérapie et ayant reçues la formation et supervision d'une infirmière habilitée.

Secteur(s) d'activité(s) visé(s)

CRQ du CIUSSS

Clientèle, catégories de clientèles ou situation clinique visée

- Toute personne ayant reçu le diagnostic de verrue vulgaire ou plantaire.

Activités réservées

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Effectuer et ajuster les traitements médicaux, selon une ordonnance;
- Déterminer le plan de traitement relié aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments et prodiguer les soins et les traitements qui s'y rattachent;

Indication / Conditions d'initiation

- Destruction des lésions cutanées bénignes par l'application de traitements à l'azote liquide pour des lésions qui ont été préalablement diagnostiquées par le médecin traitant.

Intentions thérapeutiques

- Evaluation des indications et contre-indications.
- Recueillir et noter au dossier les informations pertinentes.
- Avoir un diagnostic médical de verrue plantaire ou vulgaire.
- Cryothérapie : 2-3 applications d'une durée de 10-20 secondes.
- S'assurer qu'il y ait une congélation sur un halo de 1 mm au-delà de la lésion.

Contre-indications / Limites / Référence au médecin

- Intolérance au froid : cryoglobuline, cryofibrinogène, urticaire au froid, Raynaud, agglutinines froides ;
- Collagénoses
- Dyscrasie sanguine
- Myélome multiple
- Agammaglobulinémie

Effets secondaires

- L'utilisateur est informé sur le traitement et les effets secondaires potentiels tel que :
 - la douleur pendant et après l'application;
 - la possibilité de choc vagal;
 - les cicatrices résiduelles;
 - l'infection locale;
 - l'hypopigmentation ou l'hyperpigmentation chez les personnes à peau foncée;
 - la récurrence et la probabilité de devoir répéter les traitements;
 - effectuer 6 traitements consécutifs seulement.

Interaction médicamenteuse

- Histoire documentée de sensibilité ou de réactions indésirables

Directive / Références aux outils clinique

- Débuter le traitement par une verrue à la fois.

FOURNIR AUX CLIENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUR L'HYGIÈNE QUOTIDIENNE (TENIR AU SEC, NE PAS TOUCHER, NI GRATTER, PROTÉGER LES ÉVENTUELLES VÉSICULES AU MOYEN D'UN PANSEMENT, PAS DE POMMADE.

GÉNÉRALITÉS :

- La cryothérapie est une méthode thérapeutique utilisant le froid sous différentes formes. Cette ordonnance collective concerne l'application de l'azote liquide (-196°C) ainsi que de l'application du cryogène.
- Histofreeze (gaz liquide) (-55°C)
- La cryothérapie amène la destruction des kératocytes infectés par le virus et non le virus lui-même. Ainsi, faut-il être vigilant afin de ne pas contaminer l'azote liquide puisque le virus peut y survivre. (Lipke2006)

Marche à suivre :

- Émondage des verrues vulgaires ou plantaires (décapage de la couche cornée à lame de bistouri) si nécessaire;
 - Isoler la lésion en la pinçant entre vos doigts gantés ou utiliser des cônes de grandeur appropriée;
 - Maintenir l'embout du cylindre à une distance de 1 à 2 cm de la lésion tandis qu'avec l'Histofreezer vous devez appliquer l'embout directement sur la lésion;
 - Appliquer en vaporisant l'azote liquide et en exerçant une légère pression avec l'Histofreezer jusqu'à un blanchiment qui atteint 1 à 2 mm en marge de la lésion (halo de givrage). La congélation commence après 5 secondes et dure environ 30 secondes (dépend de la vitesse d'apparition du halo de givrage). Si cette surface de blanchiment venait à disparaître durant l'application, c'est le signe que la congélation n'est pas optimale;
 - Après qu'on a enlevé l'applicateur, la peau perdra sa coloration blanche en quelques minutes. Il apparaît alors un érythème de la grandeur de la surface congelée;
 - Aviser l'utilisateur que s'il apparaît une phlyctène hémorragique ou non hémorragique, il doit la laisser intacte car elle agit comme protection. Si cette phlyctène est douloureuse, elle peut être drainée;
 - Expliquer que la sensation d'inconfort (picotement ou démangeaison qui se produit pendant la congélation) diminue rapidement;
 - Le traitement peut varier de 2 à 4 semaines à intervalle de deux semaines;
 - Ne jamais appliquer le même applicateur (Histofreezer) pour traiter plusieurs usagers (un applicateur par usager);
 - Ne pas appliquer le traitement sur les lésions du visage;
 - Ne pas traiter trop de lésions à la fois.
- Sources :
Andrews, MD.(2004) Cryosurgery for common skin conditions.
Moses, S. Cryotherapy. Liquid nitrogen, Family Practice Notebook

Médecins répondants

- Le médecin traitant ou du SRV est celui à qui l'infirmière doit référer si questionnement ou problème.

Sources

- Conférence du Dr Éric Mongrain, dermatologiste, clinique dermatologique Berger, 1^{er} décembre 2010.
- OC Traitement des verrues vulgaires et plantaires No : OC-45, CSSS de la Basse Côte-Nord. 23-11-2011.

PROCESSUS D'ÉLABORATION :

Rédigé par :

Fabien Ferguson, conseiller en soins infirmiers 3 juin 2013

Personnes consultées :

_____ _____
Date

_____ _____
Date

Validé par :

_____ _____
Mme Sylvie Bonneau (DSI) Date

Approbation (La signature du médecin se retrouve sur original)

Approbation médicale pour l'ordonnance collective <i>DERM-01-GMF</i> Cryothérapie pour les verrues vulgaires et/ou plantaires.				
NOM, prénom	NO DE PERMIS	SIGNATURE	DATE	TÉLÉPHONE
Banville Christine	77159	GMF Val-Bélair	2013-11-01	418-875-4356
Beaulieu Denis	185-188	GMF Val-Bélair	2013-11-13	418-843-2473
Bélanger André	84075	GMF Val-Bélair	2013-11-01	418-844-3721
Belle-Isle Jasmin	86340	GMF Val-Bélair	2013-11-01	418-843-2473
Claude Sophie	96074	GMF Val-Bélair	2013-11-12	418-843-2473
Dugas Christine	1921170	GMF Val-Bélair	2013-11-01	418-843-2473
Fallu Bernard	88411	GMF Val-Bélair	2013-11-01	418-843-2473
Gagnon François	814094	GMF Val-Bélair	2013-11-01	418-843-2473
Julie Grenier	107013-5	GMF Val-Bélair	2013-11-01	418-875-4356
Houde Danielle	1901172	GMF Val-Bélair	2013-11-01	418-844-3721
Huot Pierre	71-197	GMF Val-Bélair	2013-11-01	418-875-4356
Lessard Lucie	88-325	GMF Val-Bélair	2013-11-01	418-843-2473
Ouellet Éric	71321	GMF Val-Bélair	2013-11-20	418-843-2473